



Erreurs administrative annulation du permis

Par **chris59700**, le **09/03/2010 à 19:50**

Bonjour,
Est-il possible que l'annulation d'un permis de conduire soit rendue caduque pour plusieurs erreurs administratives indiquées sur le relevé d'informations : erreur sur la décision de justice, retrait de points et délivrance d'un duplicata pendant l'annulation.

Par **Tisuisse**, le **10/03/2010 à 08:12**

Bonjour,
Un peu plus de précisions ne nuiraient pas à la compréhension de votre affaire.
L'annulation du permis ne peut qu'être judiciaire, donc prononcée par un juge. Est-ce le cas ? (voyez le post-it sur la signification des mots : rétention, suspension, annulation et invalidation)
Pourquoi la délivrance d'un duplicata durant la période d'annulation ?
Il y a trop peu d'infos pour vous renseigner.